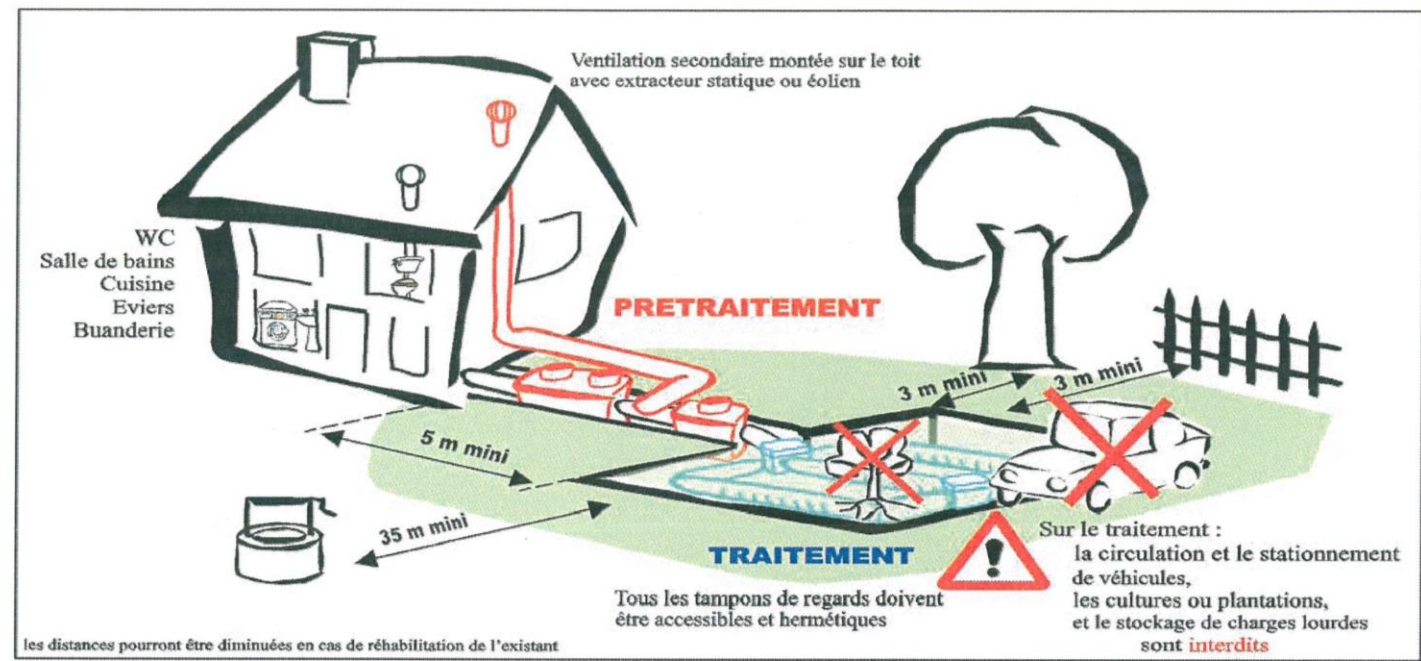


## Exemple d'implantation :



Source SATAA – Conseil Général de la Haute Savoie

## Les impératifs à respecter :

### Des distances minimales :

- ↳ 3m des limites de parcelle
- ↳ 3m des arbres (distance minimale conseillée)
- ↳ 5m de tout bâti fondé
- ↳ 35m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

### Une distance repère :

- ↳ au-delà de 10m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

### Le prétraitement / La ventilation

- ↳ un minimum de 3 m<sup>3</sup> pour une fosse toutes eaux
- ↳ un espace de 5m minimum entre les tranchées et l'habitation
- ↳ un accès maintenu pour assurer les vidanges
- ↳ une double ventilation : une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

### Références réglementaires

- Arrêté du 07 mars 2012 « Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique < ou = à 1.2 kl/j de DBO 5 ».
- DTU 64.1 (d'août 2013) « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif ».

**ATTENTION :** L'instruction de la présente demande (dossier conception) ainsi que le contrôle de bonne exécution des travaux de votre système d'assainissement non collectif (dossier réalisation) donnent lieu aux redevances suivantes à la charge du pétitionnaire : **Ces redevances sont facturées 109 € \* TTC pour le dossier de conception et 126 € \* TTC pour la réalisation si l'installation est conforme**

**Nb :** Dans le cadre d'installation non conforme, une contre visite sera réalisée et facturée 56 € \* TTC.

**\* :** Ces prix peuvent être modifiés par délibération de la collectivité

### Pour toutes informations complémentaires contacter

[laurent.dincan@saur.com](mailto:laurent.dincan@saur.com) Mr D'INCAN Laurent au 06-68-15-51-60 ☐  
[vincent.martinet@saur.com](mailto:vincent.martinet@saur.com) Mr MARTINET Vincent au 07-62-47-73-54 ☐  
[emilie.lavielle@saur.com](mailto:emilie.lavielle@saur.com) Mme LAVIELLE Emilie au 07-61-45-13-22 ☐

## Votre demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif Dossier de Conception : N°



Date de la demande : .....

Numéro de permis de construire : .....

### Demandeur :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tél : .....

Date de naissance : ...../...../.....

### Lieu d'implantation de la construction :

lieu-dit : .....

Commune : .....

Nom du lotissement : .....

Code postal : .....

Adresse Mail : .....

Lieu de naissance : .....

### Installateur :

Nom, Prénom : .....Tel : .....

Adresse : .....

## Caractéristiques de la construction :

### ➤ Cette installation concerne :

- ☐ Une construction neuve
- ☐ Une réhabilitation (avec permis de construire)
- ☐ Une réhabilitation (sans permis de construire)

### ➤ Caractéristiques de l'habitation

- ☐ Maison individuelle ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
- ☐ Groupe de logement ☐ Autres : .....

**Nombre de :** logements : ..... WC : ..... Salles de bain : ..... Chambres : ..... Cuisines : .....  
Nombre d'usagers : ..... Surface de l'habitation : .....

### ➤ Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain : .....m<sup>2</sup> Section cadastrale : ..... N° de parcelle : .....  
Pente du terrain : ☐ faible <5 % ☐ moyenne entre 5 et 10 % ☐ forte >10 %  
Encombrement paysager : ☐ Encombrement au sol : ☐  
Etude de sol réalisé par : ..... Date : .....

### ➤ Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas  
Si oui, distance entre captage et dispositif d'assainissement : .....m Type d'usage : .....

### ➤ Destination des eaux pluviales :

- ☐ Réseau de surface (fossé, caniveaux...) ☐ Infiltration sur la parcelle
- ☐ Rétention (cuve, mare...) ☐ Autre préciser : .....

Définition de la filière :

Prétraitement :

- Le dispositif de pré-traitement des eaux usées :  
Volume de la fosse : ..... m³  
Ventilation prévue ☐ oui ☐ non  
Extracteur statique ou éolien ☐ oui ☐ non
- Est-il prévu un préfiltre ? ☐ intégré ☐ séparé si séparé, volume .....L  
➤Si le préfiltre est intégré : ☐ cassette ☐ pouzzolane ☐ filet filtrant ☐ canne plongeur  
➤Est-il prévu un bac à graisse ? ☐ oui ☐ non si oui, volume .....L  
➤Existe-t-il une pompe de relevage : ☐ oui ☐ non

Rappel :

✚ Le projet doit comporter obligatoirement un dispositif de ventilation en sortie de fosse équipé d'un extracteur statique ou éolien.

✚ Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit

Traitement :

- S'agit-il de :  
☐ Tranchées d'épandage de = Nbre de tranchées : .....Longueur totale d'épandage :.....ml  
ou ☐ Lit d'épandage de .....m²  
ou ☐ Filtre à sable vertical non drainé de .....m²  
ou ☐ Tertre d'infiltration de .....m²

Ces solutions sont à privilégier lorsque la surface disponible de la parcelle est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante.

- ☐ Micro station agréée ☐ N° Agrément : ..... ☐ Aire de dispersion  
ou ☐ Filtre compact agréée ☐ N° Agrément : ..... ☐ Poste de relevage si nécessaire  
ou ☐ Filtre plantée agréée ☐ N° Agrément : ..... ☐ Dalle d'Encrage  
ou ☐ Filtre à sable vertical drainé : Surface : ..... m² = Largeur : ..... / Longueur : ..... ☐ Chasse à auget : .....  
ou ☐ Filtre à sable horizontal drainé : Surface : ..... m² = Largeur : ..... / Longueur : .....

Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des solutions exceptionnelles peuvent être autorisées dans le cas d'une réhabilitation.

Indiquer la raison pour laquelle les solutions sont impossibles :.....  
.....  
.....  
Indiquer la solution exceptionnelle proposée et son dimensionnement :.....  
.....  
.....

Rejet sur une parcelle tiers :

- Si le rejet s'effectue sur une parcelle tierce, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.  
➤Si le rejet s'effectue dans un fossé quelle que soit sa nature, joindre l'accord du propriétaire du fossé désigné.  
➤Si le rejet s'effectue par puits d'infiltration, joindre obligatoirement la dérogation préfectorale.

Mise à jour : 01/01/2026

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Le dossier est à retourner complet à l'adresse suivante :  
SAUR 157,Route des Entreprises 33720 Illats

- ☐ Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section et l'échelle).  
☐ Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500 **obligatoirement en zone constructible avec**  
    ↳ définir l'ensemble des implantations  
    ↳ système d'ANC , puits , ruisseaux, réseaux,.....  
☐ Une copie de l'étude de sol réalisée par un bureau d'études spécialisé (Obligatoire)  
☐ La demande d'autorisation de déversement dans le cas de rejet superficiel en domaine privé ou public  
☐ L'accord de l'autorité communale si le rejet s'effectue par puits d'infiltration

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par le SIAEPA de Targon (SPANC) selon l'avis technique de Saur.

Engagement du demandeur :

Je soussigné .....m'engage :  
- à réaliser les travaux d'assainissement en respectant la filière validée dans ce dossier et sur l'exactitude des renseignements fournis (dans le cas d'une modification de la filière, un écrit devra être envoyé au prestataire pour retour de validation) ;  
- à contacter le service ANC de l'entreprise SAUR entre 5 et 10 jours AVANT le début des travaux et de confirmer la date du jour de l'ouverture du chantier. Un contrôle d'après photos ne peut faire valeur de contrôle officiel, le chantier doit être **Non Remblayé** ;  
- à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien du système ;  
- à installer la filière d'assainissement en respectant le plan d'implantation défini au départ du projet, les conditions de pose définies dans les textes réglementaires, le DTU ainsi que les préconisations éventuelles de l'étude de perméabilité (Etude de Sol) et le guide du fabricant ;  
- à tenir à la disposition du SPANC (ou son prestataire) la copie du PV de réception de chantier (lorsque les travaux sont faits par une entreprise).

**Le non-respect de toute ou partie des points énoncés précédemment entrainera une NON CONFORMITE avec application des éventuelles sanctions et pénalités prévues dans les textes régissant l'ANC sur le périmètre géographique ou se situe l'installation.**

Signature du demandeur :  
A..... le : \_\_ / \_\_ / \_\_

Avis du technicien :

☐ **Avis favorable** : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.  
☐ **Avis défavorable** : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.  
☐ **Observation sur le projet** : ..... A ..... le :  
.....  
..... Signature :  
.....  
.....

Avis de l'autorité compétente :

☐ **Avis favorable** A..... le :  
☐ **Avis défavorable** Signature du président (SIAEPA de Targon) :